

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>96019</b>	De <b>M. Philippe Cochet</b> ( Les Républicains - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Premier ministre		<b>Ministère attributaire</b> > Premier ministre
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > éducation nationale	<b>Analyse</b> > enseignement catholique. déclarations. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>24/05/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Philippe Cochet appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les propos pour le moins déplacés tenus le 11 mai 2016 à l'Assemblée nationale par sa ministre de l'éducation nationale, qui s'en est pris à l'enseignement catholique, stigmatisant indirectement ceux de nos concitoyens qui ont choisi de confier « au curé » l'éducation de leurs enfants. Outre le fait qu'une telle stigmatisation constitue une atteinte à la liberté des convictions religieuses et insinue une dévalorisation de l'enseignement catholique, elle se fait l'écho des querelles d'un autre siècle, ravivant les animosités d'antan entre les partisans du curé et ceux de l'instituteur. En tout état de cause, elle est vexatoire pour tous ceux de nos compatriotes qui ont choisi l'enseignement confessionnel pour leurs enfants. Pour toutes ces raisons, de nombreux élus et concitoyens jugent de tels propos indignes d'un ministre de la Ve République. Il lui demande de lui indiquer s'il envisage de demander à sa ministre de l'éducation nationale de présenter des excuses aux représentants de l'enseignement catholique et aux familles concernées.